

PARUTION DU 4<sup>ÈME</sup> PLAN SANTÉ-TRAVAIL

# Principaux axes et rôles des SPSTI dans le PST 2021-2025

Le Conseil National d'Orientation des Conditions de Travail (CNOCT), réuni le 14 décembre 2021 sous la présidence du secrétaire d'Etat M. Laurent Pietraszewski, a présenté le 4<sup>ème</sup> Plan Santé-Travail, feuille de route en la matière pour les 4 années à venir. Présanse y a consacré sa dernière matinée technique, la DGT présente pour détailler ce PST 2021-2025.



## Ressources :

- ▶ Le support de présentation complet de cette matinée technique est à retrouver sur [Presanse.fr](https://presanse.fr) ▶ Ressources ▶ MT

**E**laboré en co-construction entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les grands organismes de prévention, ce nouveau PST a été pensé dans la continuité de l'Accord National Interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention de la santé au travail, donnant ainsi une place forte à la prévention.

La dernière matinée technique de Présanse, le 13 janvier dernier, a dès lors été consacrée à ce PST 2021-2025, en présence de M. Philippe Garabiol (Secrétaire Général du Coct), et de Mme Audrey Lauze (Cheffe du bureau de la politique et des acteurs de la prévention à la DGT).

Après avoir évoqué l'approche méthodologique de construction collaborative du PST 4, Mme Lauze a rappelé que celui-ci se voulait réaffirmer les principes directeurs du PST 3 :

- ▶ Promotion d'une approche positive de la santé ;
- ▶ Primauté de la prévention par rapport à la logique de réparation ;
- ▶ Place majeure du dialogue social autour des conditions de travail ;
- ▶ TPE et PME comme cibles prioritaires ;
- ▶ Place de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables.



Parmi les thématiques approfondies ou nouvelles on notera :

- ▶ Une **prévention renforcée des accidents du travail graves et mortels**, dont le plan fait un objectif transversal à l'ensemble des actions de prévention de santé au travail, notamment en direction des publics les plus touchés (jeunes, travailleurs intérimaires et travailleurs détachés).
- ▶ Des liens réaffirmés entre Santé au travail, Santé environnementale, Santé publique.
- ▶ Des liens renforcés avec les autres plans, faisant ainsi du Plan Santé-Travail le point de convergence des différents plans et documents ayant un impact sur les travailleurs (Plan national santé

environnement sur le sujet de la pollution, plan de prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté sur le sujet des RPS en secteur agricole...).

- **La prise en compte de nouveaux risques**, tels que les violences sexuelles ou les agissements sexistes au travail, ainsi que l'accent mis sur l'intégration du facteur santé dans les stratégies de gestion de crise des entreprises.

Le pilotage et la communication sont aussi redéfinis par ce PST 4 avec un travail mené autour des indicateurs, appelé à être approfondi dans les mois à venir, et des livrables et indicateurs associés à toutes les sous-actions du plan.

La déclinaison se fera sous l'égide des Dreets avec l'implication des CROCT puis des CRPST (déclinaison prévue pour l'ensemble des régions au second trimestre 2022).

Le rôle des SPSTI, mis en évidence dès le bilan du 3<sup>ème</sup> PST, a été réaffirmé dans le PST 4 et par la DGT au cours de cette matinée technique.

*« L'enjeu est de mieux les embarquer dans la mise en œuvre, car [les SSTI] sont les seuls acteurs de Santé-Travail à avoir des relais sur tout le territoire et à suivre l'ensemble des entreprises et des salariés. »*

Les SST sont ainsi particulièrement présents dans le plan, que ce soit sur l'axe d'évaluation des risques, la réforme réaffirmant leur rôle en ce sens, ou dans

des thématiques telles l'amélioration de la Qualité de Vie et des conditions de travail, le milieu de travail inclusif (relaie et proposition d'outils d'accompagnement sur le harcèlement en entreprise par exemple, mais aussi sur des sujets transversaux comme les violences conjugales, qui affectent le maintien en emploi).

Les RPS et questions de santé mentale, devenues prioritaires de par la situation liée au Covid, ont également été évoquées, avec une volonté de capitaliser sur la mobilisation des SSTI vers ces sujets pendant la crise depuis début 2020.

Les SPSTI sont de même cités sur l'axe de **structuration renforcée de la prévention de la désinsertion professionnelle**, en miroir de l'ANI (futurs cellules PDP, actions en partenariat...) ou sur l'axe relatif à l'approche partagée en Santé au travail/ Santé publique (question des pathologies multifactorielles telles les maladies cardiovasculaires, prévention des addictions, dépistage et vaccination...).

Certains points font encore l'objet de travaux en cours : l'accès des Services de santé au travail à l'INS, la question de l'interopérabilité ou encore la question du rôle des SSTI dans la mission de veille et de surveillance sanitaire à l'échelle nationale, avec le constat de la coexistence de différents dispositifs de veille (enquêtes Dares, Evrest...) dont il est prévu de repenser l'articulation. ■